



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

Délibération n° D-2026-398

Constitution de servitude de passage - Passage de
canalisation - SCI du Rond-Point

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gérard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction de l'Optimisation du
Patrimoine et de sa Transition
Énergétique**

**Constitution de servitude de passage - Passage de
canalisation - SCI du Rond-Point**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est propriétaire d'un parcellaire immobilier sis 5 rue des Sources cadastré LD 0034.

La SCI du Rond Point est propriétaire d'un ensemble immobilier (supermarché à l enseigne INTERMARCHE) jouxtant, cadastré LD 0033 et LD 0048 sis 358 route d'Aiffres à Niort.

Le réseau d'eaux pluviales de cet ensemble ne permet plus la bonne évacuation gravitaire de forts abats d'eau et peut créer une saturation du réseau existant entraînant ainsi un débordement en surface sur la propriété communale voisine.

Aussi, après étude et échange, une solution technique consistant à la création d'un nouveau réseau gravitaire dédié à l'évacuation de ces eaux pluviales jusqu'au fossé de la rue des Sources est projeté tel que prévu (plan en en annexe 1) sur la parcelle LD 0034 propriété de la Ville de Niort.

La création de ce nouveau réseau gravitaire d'évacuation des eaux pluviales sera la charge de la SCI du Rond Point. Il nécessite la création d'une servitude de passage de canalisation. Il est précisé que toute intervention ultérieure d'entretien nécessaire sera à la charge de la SCI du Rond Point ainsi que toutes les remises en état à l'identique de la surface du terrain.

Une indemnité forfaitaire de 750 € sera prévue à l'acte au bénéfice du fond servant propriété de la Ville de Niort. Les frais de constitution de l'acte à passer restent à la charge du demandeur la SCI du Rond Point.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une servitude de passage de canalisation sur le parcellaire LD 0034 propriété de la Ville de Niort, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur. L'acte prévoyant une indemnité forfaitaire de 750 € ;

- autoriser la signature de l'acte notarié à intervenir, et de tout document afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».